

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Interzone 954BG PART B

Section 1. Identification

Interzone 954BG PART B : Identificateur SGH du

produit

EAA932 : Code du produit

| Utilisations identifiées | | |
|--|--------|--|
| Application professionnelle de revêtements et d'encres | | |
| Utilisations non recommandées | Raison | |
| Tous Autre Utilisations | | |

International Farg AB Holmedalen 3 Aspereds Industriomrade SE-424 22 Angered Sweden

+46 8 33 12 31

Tel: +46 (0) 31 928500 Fax: +46 (0) 31 928530

sdsfellinguk@akzonobel.com

: Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)

: Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: Données relatives au

fournisseur

Rubrique 2. Identification des dangers

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 : Classification de la substance ou du mélange

Éléments d'étiquetage SGH







: Pictogrammes de danger

Danger

Liquide combustible.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

: Mention d'avertissement

: Mentions de danger



Rubrique 2. Identification des dangers

Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

: Prévention

: Intervention

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, : Élimination régionales, nationales, et internationales.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

: Éléments d'étiquetage

: Stockage

supplémentaires

Aucun connu. : Autres dangers qui ne

donnent pas lieu à une classification

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange : Substance/préparation

| Classification | Numéro CAS | % en poids | Nom des composants |
|---|------------|------------|--|
| Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 | 100-51-6 | ≥25 - ≤50 | alcool benzylique |
| Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412 | 2855-13-2 | ≤14 | 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine |
| Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 | 1477-55-0 | ≥10 - ≤25 | m-phénylenebis(methylamine) |
| Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 | 61791-53-5 | ≤10 | amines, N-suif alkyltriméthylènedi-, oléates |
| Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 | 90-72-2 | ≤8.2 | 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol |

Date d'édition/Date de révision

Version: 3

: 07/05/2017



Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : Contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : Ingestion Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque des lésions oculaires graves.

Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

: Contact avec les yeux

: Inhalation

: Contact avec la peau

: Ingestion

Date d'édition/Date de révision

Version: 3

: 07/05/2017



Rubrique 4. Premiers secours

Signes/symptômes de surexposition

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur

larmoiement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

migraine

somnolence/fatigue

étourdissements/vertiges

faiblesse musculaire

évanouissement

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeui

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

: Contact avec les yeux

: Inhalation

: Ingestion

: Contact avec la peau

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pas de traitement particulier.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une

victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

: Note au médecin traitant

: Traitements spécifiques

: Protection des sauveteurs

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Common as its persons of minimum cost, and cost, and result persons of the increases

Ne pas utiliser de jet d'eau.

: Moyens d'extinction appropriés

: Moyens d'extinction inappropriés

Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: Dangers spécifiques du produit

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote : Risque lié aux produits de décomposition thermique

Date d'édition/Date de révision

Version : 3

: 07/05/2017

AkzoNobel

4/13



Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

- : Mesures spéciales de protection pour les pompiers
- : Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir

: Pour les non-secouristes

également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: Précautions pour la protection de l'environnement

: Pour les secouristes

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel antidéflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel antidéflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: Petit déversement accidentel

: Grand déversement accidentel



Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: Mesures de protection

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

: Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Limites d'exposition | Nom des composants |
|---|-----------------------------|
| ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). Absorbé par la peau. C: 0.1 mg/m³ | m-phénylenebis(methylamine) |

6/13

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

- : Contrôles techniques appropriés
- : Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures de protection individuelle

Date d'édition/Date de révision

: 07/05/2017 Version: 3



Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: Mesures d'hygiène

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

: Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre lês coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux materiaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

: Protection des mains

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire

valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

: Protection corporelle

: Autre protection cutanée

: Protection respiratoire

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

: État physique Liquide.

Incolore. : Couleur

Amine. : Odeur

Seuil olfactif Non disponible.

Non applicable.

: Point de fusion Non disponible.

: Point d'ébullition Plus basse valeur connue: 205.3°C (401.5°F) (alcool benzylique).

Date d'édition/Date de révision : 07/05/2017

Version: 3 7/13



Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

Vase clos: 86°C (186.8°F)

Non disponible.

Non disponible.

Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.3% Seuil maximal: 13% (alcool

benzylique)

Non disponible.

Non disponible.

1.04

Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Cinématique (température ambiante): 190 mm²/s (190 cSt)

: Point d'éclair

: Taux d'évaporation

: Inflammabilité (solide, gaz)

: Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Pression de vapeur

: Densité de vapeur

: Densité relative

: Solubilité

: Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'autoinflammabilité

: Température de décomposition

: Viscosité

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

: Réactivité

Le produit est stable.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: Possibilité de réactions

dangereuses

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

: Conditions à éviter

: Stabilité chimique

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

: Matières incompatibles

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: Produits de décomposition dangereux

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Exposition | Dosage | Espèces | Résultat | Nom du produit/ composant |
|------------|------------|---------|-------------------------|---|
| 4 heures | >4178 mg/l | Rat | CL50 Inhalation Vapeurs | alcool benzylique |
| - | 2000 mg/kg | Lapin | DL50 Cutané | |
| - | 1620 mg/kg | Rat | DL50 Orale | |
| - | 2 g/kg | Lapin | DL50 Cutané | m-phénylenebis (methylamine) |
| - | 930 mg/kg | Rat | DL50 Orale | , , , |
| - | 1280 mg/kg | Rat | DL50 Cutané | 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol |
| _ | 2169 mg/kg | Rat | DL50 Orale | <u> </u> |

Date d'édition/Date de révision

Version: 3

: 07/05/2017



Rubrique 11. Informations toxicologiques

Irritation/Corrosion

| Observation | Exposition | Potentiel | Espèces | Résultat | Nom du produit/ composant |
|-------------|--------------------------------|-----------|---------|----------------------------|---|
| - | 48 heures 16 milligrams | - | Homme | Peau - Faiblement irritant | alcool benzylique |
| - | 100 Percent | - | Cochon | Peau - Irritant moyen | |
| - | 24 heures 100 milligrams | - | Lapin | Peau - Irritant moyen | |
| - | 24 heures 50 Micrograms | - | Lapin | Yeux - Irritant puissant | m-phénylenebis (methylamine) |
| - | 24 heures 750 Micrograms | - | Lapin | Peau - Irritant puissant | |
| - | 24 heures 50 Micrograms | - | Lapin | Yeux - Irritant puissant | 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol |
| - | 0.025 Mililiters | - | Rat | Peau - Faiblement irritant | |
| - | 0.25 Mililiters | - | Rat | Peau - Irritant puissant | |
| - | 24 heures 2 milligrams | - | Lapin | Peau - Irritant puissant | |

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible. : Informations sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque des lésions oculaires graves.

Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à

l'estomac.

: Contact avec les yeux

: Inhalation

: Contact avec la peau

: Ingestion

Date d'édition/Date de révision

Version: 3

: 07/05/2017



: Contact avec les yeux

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur

larmoiement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

migraine

somnolence/fatigue

étourdissements/vertiges

faiblesse musculaire

évanouissement

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeui

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

: Contact avec la peau

: Ingestion

: Inhalation

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Non disponible. : Effets potentiels

immédiats

Non disponible. : Effets potentiels différés

Exposition prolongée

Non disponible. : Effets potentiels

immédiats

Non disponible. : Effets potentiels différés

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher : Généralités

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Aucun effet important ou danger critique connu. : Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu. : Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu. : Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu. : Effets sur le

développement

Aucun effet important ou danger critique connu. : Effets sur la fertilité

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Valeur ETA | Voie |
|--------------|--|
| 950.2 mg/kg | Orale |
| 5215.3 mg/kg | Cutané |
| 35.9 mg/l | Inhalation (vapeurs) |
| 10.49 mg/l | Inhalation (poussières et brouillards) |

Date d'édition/Date de révision Version : 3 : 07/05/2017



Rubrique 12.Informations écologiques

Toxicité

| Exposition | Espèces | Résultat | Nom du produit/ composant |
|------------|---------------------------|---------------------------------------|--|
| 48 heures | Daphnie - Daphnia magna | Aiguë CE50 17.4 à 21.5 mg/l Eau douce | 3-aminométhyl-3,5, 5-triméthylcyclohexylamine |
| 48 heures | Daphnie | Aiguë CE50 0.001 à 0.01 mg/l | amines, N-suif alkyltriméthylènedi-, oléates |
| 72 heures | Algues | Aiguë CI50 0.01 à 0.1 mg/l | |
| 96 heures | Poisson | Aiguë CL50 0.1 à 1 mg/l | |
| 96 heures | Poisson - Cyprinus carpio | Aiguë CL50 175 mg/l | 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol |

Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Potentiel | FBC | LogP _{ow} | Nom du produit/ composant |
|-----------|-------------|--------------------|--|
| faible | - | 0.87 | alcool benzylique |
| faible | - | 0.99 | 3-aminométhyl-3,5, 5-triméthylcyclohexylamine |
| faible | 2.691534803 | 0.18 | m-phénylenebis (methylamine) |
| faible | - | 0.219 | 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol |

Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Autres effets néfastes

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

Date d'édition/Date de révision Version : 3 : 07/05/2017



Rubrique 14. Informations relatives au transport

| IATA | IMDG | UN | |
|---|---|-----------|--|
| UN3066 | UN3066 | UN3066 | Numéro ONU |
| PEINTURES | PEINTURES. Polluant marin (amines, N-suif alkyltriméthylènedi-, oléates) | PEINTURES | Désignation officielle de transport de l'ONU |
| 8 | 8 | 8 | Classe(s) de danger pour le transport |
| II | II | II | Groupe d'emballage |
| Non. | Oui. | Non. | Dangers pour l'environnement |
| Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport. | Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. | - | Autres informations |

Non applicable.

: Code IMDG, Groupe de séparation

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Ce produit (y compris ses ingrédients) ne sont pas soumis à des réglementations nationales et régionales spécifiques connues.

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Rubrique 16. Autres informations

Justification

| Justification | Classification |
|-----------------------------|-------------------------|
| D'après les données d'essai | Flam. Liq. 4, H227 |
| Méthode de calcul | Acute Tox. 4, H302 |
| Méthode de calcul | Skin Corr. 1B, H314 |
| Méthode de calcul | Skin Sens. 1, H317 |
| Méthode de calcul | Aquatic Acute 1, H400 |
| Méthode de calcul | Aquatic Chronic 3, H412 |

<u>Historique</u>

Date d'édition/Date de révision

Version: 3

: 07/05/2017



: Légende des abréviations

Rubrique 16. Autres informations

: Date d'impression

07/05/2017 : Date d'édition/Date de

révision

06/06/2016 : Date de la précédente

édition

3 : Version

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

NU = Nations Unies

Non disponible. : Références

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE : les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auguel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les règlementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, les quelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel

Date d'édition/Date de révision Version: 3